

Séance ordinaire du 17 novembre 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-septième jour du mois de novembre deux mille quatorze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2014-10-43

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2014, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 5.3 et 10.6 intitulées :

« **Ressources humaines**

Lettres d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Lévis, concernant l'affectation d'un membre du personnel pompier à un poste col blanc

Document d'aide à la décision RH-2014-149 »

« **Infrastructures**

Engagement envers le ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'égard du Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts

Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-129-R-1 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« **Affaires juridiques et greffe**

Report de la date du prononcé de la décision concernant l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition du bâtiment situé au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis)

Document d'aide à la décision AGR-2014-032 »

« **Direction générale**

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 849 083 du cadastre du Québec (chemin Saint-Grégoire, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, Camping international)

Document d'aide à la décision DG-2014-212 »

« **Direction du service de police**

Suspension sans solde d'un membre du personnel policier de la Direction du service de police

Document d'aide à la décision POL-2014-021 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-44

Signature du livre d'or

Les élèves de l'école La ruche et d'autres représentants de cette institution signent le livre d'or à la suite du nouveau terrain de soccer et la plantation d'arbres, afin de souligner leur contribution au projet.

CV-2014-10-45

Période de questions

Environ 60 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des

questions et émettent des commentaires. Une personne dépose une pétition concernant le stationnement sur la rue Fontenelle (secteur Lévis).

CV-2014-10-46

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 3 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-47

Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

Le maire fait rapport sur la situation financière de la Ville et dépose ce rapport.

CV-2014-10-48

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 28 et 31 octobre et des 3 et 4 novembre 2014

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 28 et 31 octobre et les 3 et 4 novembre 2014 est déposé.

CV-2014-10-49

Affectation temporaire pour la période hivernale d'un contremaître au Service des travaux publics à la Direction des infrastructures et lettre d'entente à intervenir

[Document d'aide à la décision RH-2014-143-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser l'affectation temporaire de Philippe Cayouette au poste cadre de contremaître au Service des travaux publics de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, pour la période du 9 novembre 2014 allant au plus tard au 18 avril 2015 et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, et le membre du personnel concerné, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2014-143-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-50

Entente à intervenir avec un membre du personnel col blanc de la Direction de la vie communautaire concernant son congé à traitement différé

[Document d'aide à la décision RH-2014-148](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accorder un congé à traitement différé à un membre du personnel col blanc de la Direction de la vie communautaire et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2014-148.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-51

Embauche d'un coordonnateur au Service du génie – volet infrastructures, voirie et bâtiments à la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision RH-2014-150](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'embaucher Vincent Fortier au poste de coordonnateur au Service du génie – volet infrastructures, voirie et bâtiments, poste cadre, régulier à temps complet, au salaire de la classe 5, échelon 10, à la Direction des infrastructures, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-52

Demande à la ministre de la Justice de nommer un juge de paix fonctionnaire pour la Cour municipale de Lévis

[Document d'aide à la décision AGR-COU-2014-003](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De demander à la ministre de la Justice de nommer Annie Jobidon, greffière adjointe, à titre de juge de paix fonctionnaire, catégorie CM-2, pour la Cour municipale de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-53

Modification de la résolution CV-2014-07-88 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Maison de soins palliatifs du Littoral et aide financière à cet organisme »

[Document d'aide à la décision DG-2014-203](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De modifier la résolution CV-2014-07-88 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Maison de soins palliatifs du Littoral et aide financière à cet organisme » par le remplacement du montant de « 10 000 \$ » par le montant de « 12 000 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-54

Aide financière à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DG-2014-206](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'accepter la proposition décrite dans l'état de la situation de la fiche de prise de décision DG-2014-206 pour le versement d'une aide financière au montant de 25 000 \$ à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-55

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de la Chambre de commerce de Lévis

[Document d'aide à la décision DG-2014-208](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Mario Fortier, Janet Jones et Robert Maranda à participer à l'activité organisée par la Chambre de commerce de Lévis, le 1^{er} décembre 2014, à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-56

Révision du plan de gestion des matières résiduelles

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2014-027-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'amorcer la révision du plan de gestion des matières résiduelles, conjointement avec la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-57

Plan de réhabilitation sur le lot 2 666 385 du cadastre du Québec (Boisé du golf)

[Document d'aide à la décision ENV-2014-051](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser LVM à présenter au nom de la Ville un plan de réhabilitation pour le lot 2 660 385 du cadastre du Québec au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-58

Appui à L'association des gestionnaires régionaux de cours d'eau du Québec pour clarifier le pouvoir d'intervention des municipalités régionales de comté au sujet des cours d'eau

[Document d'aide à la décision ENV-2014-056](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'appuyer L'association des gestionnaires régionaux de cours d'eau du Québec dans sa démarche auprès des ministères concernés afin :

- de préciser les notions d'obstructions, de menace et d'urgences;
- de définir les modes opératoires afin que chacun puisse agir à l'intérieur de son champs de compétences;
- de développer une procédure allégée pour le cas où il y a une urgence d'agir.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-59**Attribution de contrat dans le cadre du projet de remplacement des aérateurs de l'étang 1-A (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et décret de travaux**[Document d'aide à la décision ENV-TE-2014-026-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat dans le cadre du projet de remplacement des aérateurs de l'étang 1-A (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) (appel d'offres 2014-50-90) à Filtrum inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 138 209 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-60**Affectation de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie**[Document d'aide à la décision INF-2014-021](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'affecter un montant de 344 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie au poste budgétaire 02-341-20-681.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-61**Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance**[Document d'aide à la décision INF-2014-024](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter un montant 75 000 \$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision INF-2014-024, et ce, afin d'assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance de la Ville et pour assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation de biens assurés ou non assurés ou dont la Ville a la garde endommagés suite à un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-62

Engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réfection du pont de la rue de la Martinière et du ruisseau Lallemand (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-133](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à transmettre, lorsque les travaux de réfection du pont de la rue de la Martinière et du ruisseau Lallemand (secteur Lévis) seront achevés, une attestation quant à leur conformité à l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-63

Engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de remplacement de la conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière, attribution de contrat et décret de travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-134](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, un rapport de suivi de vérification, de caractérisation et, le cas échéant, de réhabilitation, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, relatifs au projet de remplacement de la conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière, et ce, pour les phases 1 et 2.

D'attribuer le contrat dans le cadre du projet de remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière (phase 1), secteurs Charny et Saint-Rédempteur (appel d'offres 2014-50-91) à Charles-Auguste Fortier inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 296 973,10 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter les travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-64

Attribution du contrat pour l'entretien hivernal d'une section de la rue Saint-Laurent des trottoirs ainsi que des rues adjacentes (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-TP-2014-029](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour l'entretien hivernal d'une section de la rue Saint-Laurent, des trottoirs et des rues adjacentes (secteur Lévis) (appel d'offres 2014-50-93) à Excavation Marcel Vézina inc., au prix de 149 101,89 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-65

Entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge concernant les services aux sinistrés

[Document d'aide à la décision INC-2014-025](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge concernant les services aux sinistrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INC-2014-025.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-66

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2014-032](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

• Club de boxe olympique de Lévis	4 120 \$
• Club de curling Etchemin (1961) ltée	5 750 \$
• Association du hockey mineur Chaudière-Ouest	9 250 \$
• Association du hockey Les éclaireurs Chaudière-Etchemin	9 250 \$
• Organisation du hockey mineur Pointe-Lévy inc.	9 250 \$
• Club Yoseikan Chaudière-Ouest	5 250 \$
• C.P.A. des cygnes St-Étienne inc.	6 025 \$
• C.P.A. élan BSR inc.	2 250 \$
• Club de patinage artistique de Lévis inc.	10 250 \$
• Club de patinage de vitesse de Lévis	7 000 \$
• Association de ringuette Chutes-de-la-Chaudière	5 250 \$
• Équipe de compétition La balade (Léviski)	7 000 \$
• Association de soccer de Chaudière-Est (A.S.C.E.)	12 250 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-67

Dépôt de l'état des revenus et des dépenses

[Document d'aide à la décision FSA-2014-038](#)

L'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2014 ainsi que ceux projetés par l'exercice financier 2014, tel qu'il est préparé par le trésorier, est déposé à titre d'information.

CV-2014-10-68

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant

[Document d'aide à la décision FSA-2014-039](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant (appel d'offres 2014-55-84) à Mallette s.e.n.c.r.l., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 167 350 \$, avant TPS et TVQ, soit pour l'audit des exercices se terminant les 31 décembre 2014, 2015 et 2016, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-69

Modification de règlements d'emprunt fermés

[Document d'aide à la décision FSA-TRE-2014-031](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De modifier les règlements d'emprunt, compte tenu, le cas échéant, des appropriations du fonds général et des subventions reçues, par le remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt par ceux énumérés en annexe à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2014-031, et de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'annuler les soldes résiduels de chacun de ces règlements dans ses registres, tels qu'ils sont annexés à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-70**Attribution du contrat pour la modernisation ou le remplacement du système téléphonique actuel et entretien pour une durée de cinq ans**[Document d'aide à la décision FSA-TI-2014-011](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la modernisation ou le remplacement du système téléphonique actuel et entretien pour une durée de cinq ans (appel d'offres 2014-50-70), à la ISQ téléphonie inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 576 020,15 \$ avant TPS et TVQ, incluant l'entretien pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-71

Dépôt du rapport de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville tenue le 27 octobre 2014 constituant l'avis requis par le Règlement 2001-057 de constitution d'un site du patrimoine relatif aux bâtiments et son environnement connus et désignés comme étant l'église et son presbytère de la Fabrique de Saint-Jean-Chrysostome sis au 1006 et 1012, rue de l'Église et autorisation de travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaire adjacent à la sacristie de l'Église du secteur Saint-Jean-Chrysostome (1006, rue de l'Église, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-201](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Le rapport de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement tenue le 27 octobre 2014, est déposé à titre d'information.

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville, d'autoriser les travaux prévus au 1006, rue de l'Église (secteur Saint-Jean-Chrysostome), selon les plans de Réjean Lafleur, architecte, portant le numéro de dossier L393-12 datés du 18 juillet 2014 et mis à jour le 16 septembre 2014, dans le cadre du Règlement 2001-057 de constitution d'un site du patrimoine relatif aux bâtiments et son environnement connus et désignés comme étant l'église et son presbytère de la Fabrique de Saint-Jean-Chrysostome sis au 1006 et 1012, rue de l'Église, en y ajoutant les conditions suivantes :

- l'agrandissement proposé devrait prévoir un dégagement minimal avec la fenêtre adjacente de la sacristie: ce dégagement pourrait être réalisé soit en amincissant le projet ou en créant un espace de transition entre les deux volumes;

- lors des travaux de toiture, remplacer le revêtement de tôle émaillé beige existant de la cheminée par une nouvelle tôle de facture traditionnelle de manière à intégrer cette cheminée à la cheminée d'origine;
- la nouvelle fenêtre, si elle est nécessaire, devrait s'apparenter à celle du passage attenant en dimensions, en modèle (battants avec carrelage ou traditionnelle) et dans ses détails (tablette et chambranles selon le modèle du passage). Celle-ci pourrait également être retirée du projet;
- l'accès au vide sanitaire devrait être des plus discrets et peint selon la couleur du revêtement attenant;
- éviter l'installation des moulures métalliques actuellement prévues servant à subdiviser le revêtement de mur extérieur;
- prévoir un aménagement paysager incluant un minimum de conifères de manière à dissimuler cette nouvelle construction (ex. : cèdres).

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-72

Abrogation de la résolution CV-2009-10-45 « Vente d'une partie des lots 2 222 159 et autres du cadastre du Québec à Roche Ltée, groupe-conseil (Innoparc de Lévis) »

[Document d'aide à la décision DEV-2014-187](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'abroger la résolution CV-2009-10-45 « Vente d'une partie des lots 2 222 159 et autres du cadastre du Québec à Roche Ltée, groupe-conseil (Innoparc de Lévis) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-73

Modification à la résolution CV-2013-07-58 « Vente du lot 2 660 365 et d'une partie du lot 4 053 784 du cadastre du Québec (rue des Aulnaies, secteur Lévis), affectation à l'utilité publique et du produit net de la vente »

[Document d'aide à la décision DEV-2014-189](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De modifier la résolution CV-2013-07-58 « Vente du lot 2 660 365 et d'une partie du lot 4 053 784 du cadastre du Québec (rue des Aulnaies, secteur Lévis), affectation à l'utilité publique et du produit net de la vente » par le remplacement, au troisième alinéa, du nombre « 542,6 » par le nombre « 562,4 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-74

Fermeture temporaire de rues pour la tenue du Marché de Noël (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2014-192](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De fermer temporairement les rues mentionnés à la fiche de prise de décision DEV-2014-192 pour la tenue du Marché de Noël (secteur Lévis) du 4 au 8 décembre 2014, et d'offrir le soutien logistique, tel que décrit à cette fiche de prise de décision, selon les disponibilités financières et matérielles des directions concernées pour le maintien des activités de la Corporation de développement du Vieux-Lévis auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-75

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes

[Document d'aide à la décision DEV-2014-201](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant de 25 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2014-201, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-76

Acquisition des lots 5 447 637 et autres du cadastre du Québec, acquisition d'une servitude sur le lot 5 447 640 de ce cadastre (secteur Saint-Nicolas) et engagement de la Ville, confirmation relative à l'utilité publique et engagement à l'égard de l'entretien d'ouvrages

[Document d'aide à la décision BP-2014-010](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller René Fortin

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision BP-2014-010 à intervenir avec ce promoteur a été

acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit les lots 5 447 638 et 5 447 639 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Corten développements immobiliers inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit le lot 5 447 637 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Corten développements immobiliers inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'acquisition du bassin de rétention et de la station de pompage sur ce lot, conditionnellement à son acquisition.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit une servitude d'égouts et d'aqueduc sur le lot 5 447 640 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Corten développements immobiliers inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit l'unité de traitement des huiles et des sédiments qui sera aménagée sur une partie du lot 5 447 639 de ce cadastre et le bassin de rétention qui sera aménagé sur le lot 5 447 637 de ce cadastre et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-77

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-80 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02 (calendrier 2015 des séances du comité exécutif)

[Document d'aide à la décision AGR-2014-024](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-80 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02.

Ce règlement a pour objet d'établir les jours fixés pour la tenue des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2015.

CV-2014-10-78

Adoption du Second projet de règlement RV-2014-13-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage H2 - Habitation unifamiliale jumelée, dans la zone H1007, dans le voisinage des rues Yves-Goulet, Paul-Émile-Dubé et chemin du Sault, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-199](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2014-13-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-08-55.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-79

Adoption du Règlement RV-2014-13-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (panneaux-réclames) [Document d'aide à la décision URBA-2014-198](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- d'autoriser les panneaux-réclames dans la zone A0704 en exigeant une distance d'au moins 2 kilomètres entre deux panneaux-réclames;
- d'autoriser, dans les zones P0351, P2722 et X1050, les panneaux-réclames d'une superficie d'au plus 65 mètres carrés comprenant un affichage numérique;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2014-13-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-08-54.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-80

Adoption du Règlement RV-2014-13-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (règlement de concordance suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement d'une aire d'affectation axe commercial à même une aire d'affectation ressources, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre) [Document d'aide à la décision URBA-2014-200](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la

présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement, qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le Règlement RV-2013-12-96, a pour objet l'agrandissement de la zone C2872 à même une partie de la zone A2940;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2014-13-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-08-53.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-81

Adoption du Règlement RV-2014-13-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H7 - habitation trifamiliale isolée, dans la zone H2256, rue de l'Entente, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision AGR-2014-031](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H2256, les habitations trifamiliales isolées et de prévoir des normes concernant le terrain, la hauteur et les marges de recul des habitations.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2014-13-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-87.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-82

Report de la date du prononcé de la décision concernant l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition du bâtiment situé au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision AGR-2014-032](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De reporter au plus tard le 8 décembre 2014, au cours de la séance extraordinaire du conseil de la Ville prévue pour cette date, le prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition du bâtiment situé au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-83

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 849 083 du cadastre du Québec (chemin Saint-Grégoire, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, Camping international)

[Document d'aide à la décision DG-2014-212](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 2 849 083 du cadastre du Québec (chemin Saint-Grégoire, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution. ».

annexe

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-84

Suspension sans solde d'un membre du personnel policier de la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision POL-2014-021](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De suspendre sans solde pour quinze jours le membre du personnel policier de la Direction du service de police visé par la fiche de prise de décision POL-2014-021, à titre de mesure disciplinaire étant donné le caractère récidiviste du comportement reproché.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-85

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2014-10-86**Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-10-87**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

À 22 heures, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
